

Nice, le 7 Août 2024

DESIGNATION DU BIEN

Commune : CARCES (83)
Propriétaire : SAYE
Acheteur : DOMAINE
Adresse du bien : 10, Place des Martyrs de la Résistance
Références cadastrales : F 1381 (115 m²)

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

n'ayant pas pour objet de définir la constructibilité du bien

Nature des dispositions d'urbanisme applicables au bien :

La loi n° 2014-366 du 24.03.2014 dite loi ALUR supprime les COS et les tailles minimum de terrain pour bâtir dans les règlements des PLU et PSMV qui devront être modifiés afin d'intégrer cette suppression. Les autorités chargées de délivrer les autorisations d'urbanisme, en attendant cette modification, pourront écarter les règles relatives au COS et taille minimum dans l'instruction des dossiers (à noter les dispositions COS et taille de terrains subsistent en partie pour les POS)

PLU APPROUVE LE 26.01.2011 - Déclaration de projet emportant mise à compatibilité du PLU DU 29.04.2017 ET MODIFICATION N° 1 DU PLU DU 05.02.2017

Secteur et zone :

UA : zone correspondant au périmètre dense et homogène du village, elle comprend le secteur 1Ua correspondant au château médiéval (règlement ci-joint).

C.E.S. : non réglementé

Alignements ou réserves pour voirie :

Les documents du PLU ne font pas apparaître d'emplacement réservé pour voirie portant emprise sur la parcelle (les dispositions générales demeurent toutefois applicables en matière d'accès et de voirie notamment les articles L. 332.6.1 et R.332.15 du Code de l'urbanisme)

Servitudes publiques :

Néant.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Parcelle en zone d'aléa moyen.

DROIT DE PREEMPTION

- Propriété inscrite dans un espace naturel sensible, mais non située, à ce titre, dans une zone de préemption du département
- Immeuble inscrit dans le champ d'application du Droit de Préemption Urbain non étendu aux cessions ou aliénations visées à l'article L 211 4 du code de l'urbanisme (**DPU simple**)
- Propriété non inscrite dans une Z.A.D.

OBSERVATIONS

/

**DOCUMENT ANNEXE
CARCES**

Références cadastrales : F 1381 (115 m²)

1 - La commune de CARCES se situe en zone de sismicité faible, zone de sismicité 2 (décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique).

2 - La commune de CARCES **est intégrée** au périmètre défini à l'arrêté préfectoral du 26.10.01 complété par l'arrêté préfectoral du 20.12.2002 instituant une zone de surveillance et de lutte contre les termites.

3 - L'ensemble du département est situé dans une zone à risque d'exposition au plomb - Arrêté préfectoral du 14.05.01 concernant notamment les logements construits avant le 1^{er} janvier 1948.

Légende :



LIMITE DE ZONE ET DE SECTEUR



**HAMEAU OU BASTIDE
DE VALEUR PATRIMONIALE A PROTEGER**



**EMPLACEMENT RESERVE AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS,
INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS**



numéro d'emplacement réservé (cf: liste)

emprise voies



**ESPACES BOISES CLASSES
A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER**



TERRAINS CULTIVES A PROTEGER

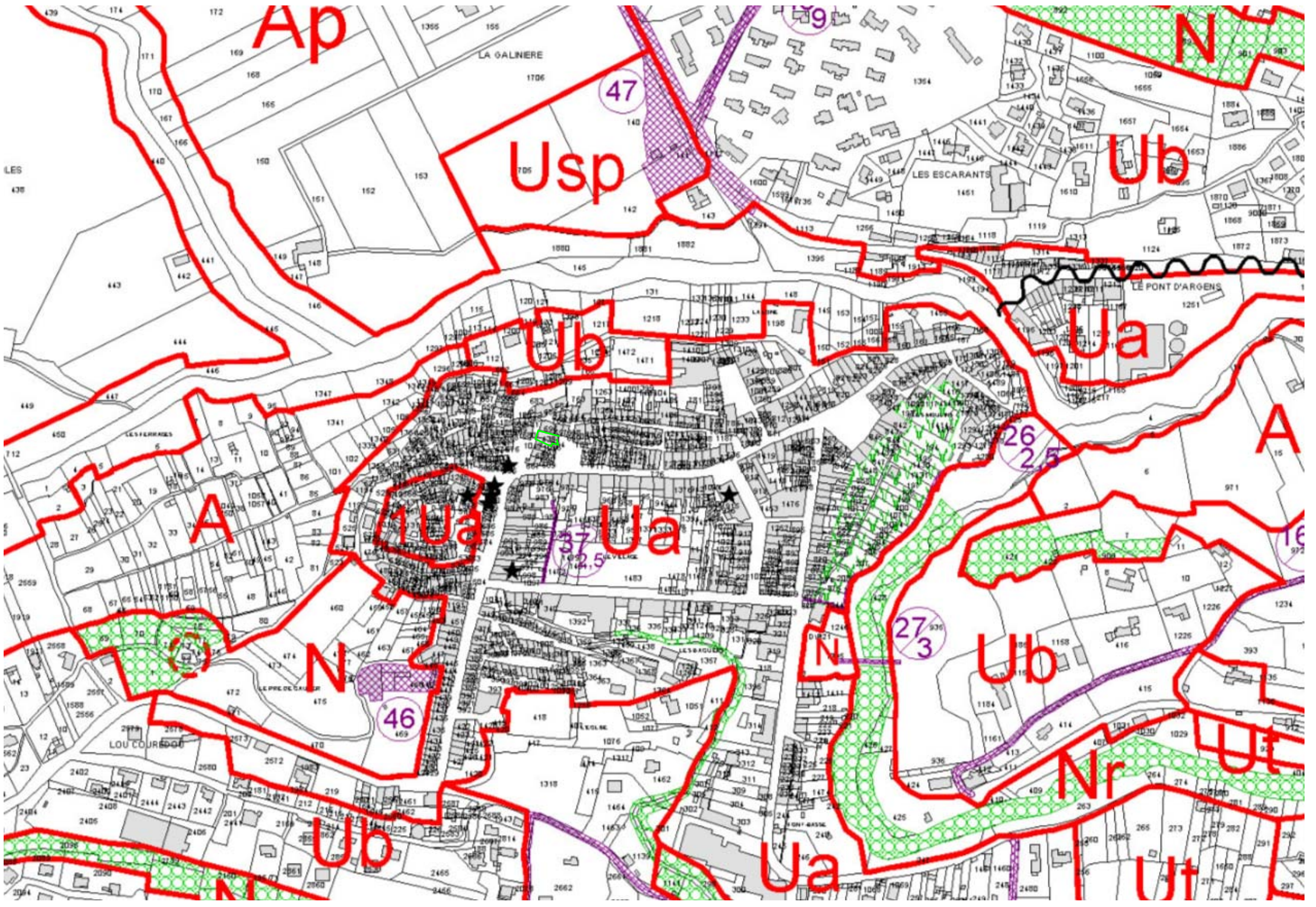


VOIE BRUYANTE Catégorie 4



**ELEMENTS DE PAYSAGE ET BATI PROTEGE
AU TITRE DU L.123-1 7° DU CODE DE L'URBANISME**





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAR

Commune :
CARCES

Section : F
Feuille : 000 F 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 25/07/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Service Départemental
des Impôts Fonciers du Var Antenne de Draguignan
83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
sdif.var-draguignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

